



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *

LA DESTRUCTION *

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'Agglomération de Bethune - Bruay

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Alexis Lys Romane

Adresse : N° 100 Rue AVENUE DE LONDRES

Commune BETHUNE

Code postal 62400

Nature des activités : EPC

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Poissons (Cf. Annexe 2a)	Inconnu	Risque de destruction involontaire d'individus lors de la réalisation de l'assèchement partiel de la Lewe ainsi qu'en phase de fonctionnement. Réalisation, si nécessaire, d'une pêche de sauvegarde de Truite fario avec relâcher sur place. Cette pêche de sauvegarde sera réalisée par un expert autorisé.
B2 Amphibiens (Cf. Annexe 2b)	Cf. Annexe 2 b	Risque de destruction d'individus en phase de travaux ainsi qu'en phase de fonctionnement. Réalisation, si nécessaire, d'une opération de sauvetage d'individus d'Amphibiens potentiellement présents dans l'emprise des travaux ainsi qu'au niveau des accès chantier. Cette opération sera réalisée par un expert autorisé et devra suivre les recommandations décrites dans le protocole sanitaire de la SHF (Société Herpétologique de France).
B3 Reptiles (cf. Annexe 2c)	Cf. Annexe 2c	Risque de destruction d'individus en phase de travaux ainsi qu'en phase de fonctionnement.
B4 Mammifères non volants (Cf. Annexe 2d)	Cf. Annexe 2d	Risque de destruction d'individus en phase de travaux ainsi qu'en phase de fonctionnement.
B5 Oiseaux (cf. Annexe 2e)	Cf. Annexe 2e	Risque de destruction d'individus peu mobiles (pontes ou jeunes non-volants) de milieux couverts et humides en phase de fonctionnement.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de création d'une Zone d'Expansion de Cruces (ZEC) sur la commune de Gosnay (62). Cf. Dossier de demande de dérogation de destruction d'individus et/ou de

Suite sur papier libre destruction/perturbation d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement, Axeco, Août 2022

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(reussir l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Les individus de Poissons protégés et d'Amphibiens potentiellement capturés seront relâchés directement en aval des travaux (Poissons) ou en périphérie des travaux (habitats similaires non impactés par le projet pour les Amphibiens).

- Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épuisette Pièges Préciser : Captures potentielles d'Amphibiens réalisées par un expert autorisé et qui suivront les recommandations décrites dans le protocole sanitaire de la SHF.
Autres moyens de capture Préciser : Pêches potentielles de Truite fario réalisées par les experts de la fédération de pêche du Pas-de-Calais
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

- Destruction des nids Préciser :
Destruction des œufs Préciser :
Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
Par pièges létaux Préciser :
Par capture et euthanasie Préciser :
Par armes de chasse Préciser :
Autres moyens de destruction Préciser : Risque de destruction involontaire par les engins de chantier lors de leur circulation dans l'emprise générale du chantier (Amphibiens en transit, Mammifères non volant), lors d'interventions sur le lit mineur de la Lawe (Poissons et Amphibiens) et lors des opérations de destruction d'habitats ainsi qu'en phase de fonctionnement (Poissons, Amphibiens, Mammifères non volants et Oiseaux).

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologue fauniste
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser : Expert de la fédération de pêche du Pas-de-Calais (62)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : de la mi-octobre à la première semaine de février incluse
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Haut-de-France
Départements : Pas-de-Calais
Cantons : Noeux-les-Mines
Communes : Gosnay (62)

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Cf. Dossier de demande de dérogation de destruction d'individus et/ou de destruction/perturbation d'habitats d'espèces protégées au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement Axeco, Janvier 2021

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
Encadrement du chantier par l'écologue en charge du dossier, suivi de chantier et comptes-rendus de visites puis synthèse finale.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à BEAUVILLE le
Votre signature



Le Directeur Général des Services Techniques

Bernard WEPPE